

CABINET D'EXPERTISE

CREATIV'EXPERTIZ NORMANDIE 76 RO

119 RUE JEAN MERMOZ
76230 BOIS GUILLAUME
FR FRANCE
N° téléphone : 0231357735
Fax : 0222063366
Expert : THIERRY LIN 003415-VE

Code expert : 300195045
Réf. expert : 524054573
Date récept. mission : 12.12.2024
Date émission rapport : 17.01.2025

ASSUREUR

MAAF ASSURANCES SA

79036 NIORT CEDEX 9

N° de Sinistre : B9688684 T
Code gestionnaire : 067170
Date sinistre : 30.11.2024
N° de mission : 2400480797

ASSURE

JOANNY ROBIN
603 RUE DE LA MARE

76780 LE HERON

REPARATEUR

AUTO MOTO SERVICE
62 RUE GUSTAVE EIFFEL

76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE

N° téléphone :
Fax :

Code réparateur : 300291205
Marque :
Réseau marque : MRA
Sous-traitance : NON

N° Immat. : BX-808-EL
Marque : HYUNDAI
Type mines : M10HMCVP000C270
Modèle : SANTA Fé 2.2 CRDI FAP -
Genre : VOITURE PART.(C)
Carrosserie : BREAK
N° série : KMHSH81XDCU799885
N° de parc :
Couleur : NOIR STANDARD
N° moteur :
N° châssis :
Etat : NORMAL
Usure des pneus en % AVG 50 AVD 50 ARG1 50 ARG2 ARD1 50 ARD2

Code véhicule :
1ère immatriculation : 03.11.2011
Année modèle : 2011
Date achat : 26.04.2022
Nationalité immat. : FRANCE
Kilométrage compteur : 159334
Energie : GAZOLE
Peinture : NACRE VERNIS
Nombre de places : 7
Puissance fiscale : 12

Signature de l'expert

CIRCONSTANCES DE L'EXPERTISE

Date d'expertise : 17.12.2024 Procédure applicable : V.E.I
Lieu d'expertise : REPARATEUR
Nature expertise : VEHICULE ECONOMIQUEMENT IRREPARABLE
Nature événement : CIRCULATION
Nom de l'expert signataire : THIERRY LIN 003415-VE
N° national expert signataire : 003415 Agrément : SANS OBJET
Nature de la date Date
AVANT TRAVAUX : 17.12.2024
Accord du réparateur : Oui du lésé :
Véhicule techniquement réparable : Oui Véhicule économiquement réparable : Non

Personnes présentes lors de l'expertise :

	Qualité	Identité
AUTRES		CREATIV EXPERTIZ

CHOC

Point de choc initial : AVANT/LATERAL DROIT
 Durée technique des travaux : **5.5 j**

Acheteur

Code acheteur	:		
Classe	:	VEH ECON. IRREPA. ,TECHN. REPAR	
Convention démolition	:	Non	Date de demande d'enlèvement :
Statut de l'acheteur	:	CONVENTIONNE	Remorquage réglé par assuré :
Référence de l'acheteur	:		Transport Régulé par assuré :
Dépositaire :			Acheteur :
AUTO MOTO SERVICE			ETS MONDIAL
62 RUE GUSTAVE EIFFEL			6 RUE DU PONT ANGOT

76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE

76410 ST AUBIN LES ELBEUF

SELON GARANTIES CONTRACTUELLES (SGC) VETUSTE DEDUITE

HT

TTC

REGLEMENT PAR DIFFERENCE DES VALEURS

Valeur d'achat	34816.66 HT	41780.00 TTC
Valeur avant sinistre	8166.67 HT	9800.00 TTC
Valeur après sinistre	1127.00 HT	1352.40 TTC
Différence des valeurs	7039.67 HT	8447.60 TTC

REGLEMENT

TVA récupérable : Non motif :
 Règlement Direct : Non

Montant net à payer au réparateur :

FACTURE date : Référence : 00000000000000000000 Montant :

CHOC 1 AVANT/LATERAL DROIT

Durée technique des travaux : 5.5 j
Zones de déformation :
ARRIERE/LATERAL DROI

Angle : 45°
Date prévue des travaux
AVANT/LATERAL DROIT

Intensité : MOYENNE
:
CENTRAL/LATERAL DROI

SOUS-TOTAL CHOC (Vétusté et remises déduites)

	dont remise	HT	TVA	TTC
MAIN D'OEUVRE		2184.00	436.80	2620.80
PIECES	1147.38	5075.26	1015.04	6090.30
PEINTURE		700.00	140.00	840.00
PETITES FOURNITURES				
ELEMENTS SELON GARANTIE CONTRACTUELLE				
FORFAIT PAR CHOC		245.00	49.00	294.00
LIGNES NEGATIVES				
(Pour le détail, voir les pages suivantes)				
HORS ELEMENTS SGC	1147.38	8204.26	1640.84	9845.10
AVEC ELEMENTS SGC	1147.38	8204.26	1640.84	9845.10

DETAIL MAIN D'ŒUVRE

Heures	Libellé	Tx Horaire	Montant TVA	Montant HT (remise non déduite)
10.40	TOLERIE T1	60.00	124.80	624.00
11.00	TOLERIE T2	60.00	132.00	660.00
1.00	TOLERIE T3	60.00	12.00	60.00
14.00	PEINTURE PEINT1	60.00	168.00	840.00

DETAIL PIECES DETACHEES

Opération	Qté	Libellé	P	TVA	Prix Catalogue HT	% Vétusté	Mnt Vétusté HT (remise non déduite)
OPERATION D	1.00	BAS CAISSE EXT.D.	O	20.00	1538.42		
OPERATION D	1.00	AILE EXT.ARD.	O	20.00	1403.00		
OP.DE REMP.	1.00	PORTE AVD. REEMPLO	O	20.00	1025.84		
OP.DE REMP.	1.00	PORTE ARD. REEMPLO	O	20.00	826.53		

OP.DE REMP.	1.00	AILE AVD. REEMPLOI	O	20.00	442.41		
OPERATION D	1.00	GARNIT.BAS CAISSE	N	20.00	284.87		
OPERATION D	1.00	PNEU ARD	N	20.00	246.00	50.00	123.00
OPERATION D	1.00	PARE-BOUE ARD.	N	20.00	139.65		
OPERATION D	1.00	KIT COLLAGE CUST.D	N	20.00	112.79		
OPERATION D	1.00	ENJOL.BAS CAISSE A	N	20.00	112.39		
OPERATION D	1.00	ENJOL.BAS CAISSE A	N	20.00	87.83		
OPERATION D	1.00	ENJ.AR.CAD.PORTE A	N	20.00	35.96		
OPERATION D	1.00	ENJ.AV.CAD.PORTE A	N	20.00	35.79		
OPERATION D	1.00	ENJ.AR.CAD.PORTE A	N	20.00	29.35		
OPERATION D	1.00	BAVETTE D	N	20.00	24.82		
DEPOSE/REPO	1.00	CAPTEUR AIRBAG LAT	N				
DEPOSE/REPO	1.00	CAPTEUR AIRBAG LAT	N				
DEPOSE/REPO	1.00	TAPIS COFFRE	N				
DEPOSE/REPO	1.00	GARNITURE D.COFFRE	N				
DEPOSE/REPO	1.00	GARNITURE PAVILLON	N				
DEPOSE/REPO	1.00	GARNITURE INF.PIED	N				
DEPOSE/REPO	1.00	FIXAT.CEINTURE D.R	N				
DEPOSE/REPO	1.00	CEINTURE AVD.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	SIEGE ARD.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	HAYON	N				
DEPOSE/REPO	1.00	PARE-BOUE AILE ARD	N				
DEPOSE/REPO	1.00	VITRE CUSTODE D.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	BOUCLIER AR.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	FEU EXT.ARD.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	GARNITURE BAS CAIS	N				
DEPOSE/REPO	1.00	GACHE PORTE ARD.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	PROTECTION ANGLE P	N				
DEPOSE/REPO	1.00	SUPPLEMENT PORTE A	N				
DEPOSE/REPO	1.00	PROTECTION ANGLE P	N				
DEPOSE/REPO	1.00	SUPPLEMENT PORTE A	N				
DEPOSE/REPO	1.00	AILE AVD.	N				
DEPOSE/REPO	1.00	BOUCLIER AV.	N				

DETAIL INGREDIENTS PEINTURE

Qté	Prix Unitaire HT	Unité de mesure	Libellé	TVA	Prix Catalogue HT	% Vétusté	MT Vétusté HT (remise non déduite)
14.00	50.00	TEMPS H	NACRE VERNIS	20.00	700.00		

DETAIL FORFAIT PAR CHOC

Qté	Libellé opération forfaitaire	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
1.00	AUTRE OPERATION FORFAITAIRE	200.00	200.00	20.00
1.00	ERD, ENLEVEMENT RECYCLAGE DECHETS	5.00	5.00	20.00
1.00	AUTRE OPERATION FORFAITAIRE	20.00	20.00	20.00
1.00	AUTRE OPERATION FORFAITAIRE	20.00	20.00	20.00

TOTAUX**Base de chiffrage : SIDEXA**

	Remise	HT	TVA	TTC
MAIN D'OEUVRE		2184.00	436.80	2620.80
PIECES DETACHEES				
- vétusté non déduite		5198.26	1039.64	6237.90
- vétusté déduite	1147.38	5075.26	1015.04	6090.30
INGREDIENTS PEINTURE		700.00	140.00	840.00
PETITES FOURNITURES				
ELEMENTS SELON GARANTIES CONTRACTUELLES				
- vétusté non déduite				
- vétusté déduite				
FORFAIT		245.00	49.00	294.00
LIGNES NEGATIVES				
REMISES		1147.38	229.47	1376.85
TOTAL GENERAL				
HORS ELEMENTS SGC	1147.38	8204.26	1640.84	9845.10
TOTAL GENERAL	1147.38	8204.26	1640.84	9845.10

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

2022BS92037

Procédure V.E.I

Procédure VGE : Non

VALEUR ARGUS :

VALEUR CATALOGUE : 41780,00 E

Appel sortant vers le sociétaire, accord sur le montant de la VRADE.

Titulaire du certificat

d'immatriculation JOANNY ROBIN 2

FOUCAULT OKSANA.

Proposition de cession adressée au sociétaire le 18/12/24.

Cession acceptée et documents conformes.

Absence de gage et/ou d'opposition selon certificat de situation.

Bon d'enlèvement transmis le 18/12/24

Aux ETS MONDIAL

Expert : THIERRY LIN 003415-VE

Conformément à notre engagement RSE et au Décret N° 2016-703 du 30 mai 2016 du code de l'environnement faisant obligation de proposer des pièces issues de l'économie circulaire, nous avons proposé l'utilisation de PIEC/PRE dans la présente estimation de dommage.

Reparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)

En application des Articles L 327-1 à L 327-5 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous contrôle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la remise en circulation du véhicule ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, a minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour remettre le véhicule en circulation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consecutifs au sinistre ou non).

Procédure VGE : Non

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.

DOE760000237822501171010220000121